

Bio

Diagnostic préalable à la conversion bio à l'agriculture biologique



Vous avez un projet de conversion à l'agriculture biologique de tout ou partie de votre exploitation et vous vous posez certaines questions ! La Chambre d'Agriculture Roussillon peut vous appuyer efficacement dans votre réflexion et vous aider à prendre une décision.

Avec le soutien financier du Conseil Régional Occitanie



Cette prestation vous intéresse ?

Contactez le service
Entreprises de la Chambre d'Agriculture au 04 68 35 85 97
service-entreprise@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Réf. fiche



Service Entreprises

19 avenue de Grande Bretagne
6 6 0 2 5 P E R P I G N A N C E D E X
www.po.chambre-agriculture.fr
T. 04 68 35 85 97 / F. 04 68 34 65 44
service-entreprise@pyrenees-orientales.chambagri.fr
www.repertoireinstallation.com

PASS EXPERTISE BIO

Une expertise pour la réussite de votre projet de conversion à l'agriculture biologique... avec l'appui de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales

● Objectif du conseil

Analyser la faisabilité du projet de conversion sur un plan réglementaire, technique, commercial et organisationnel, présenter les atouts et les contraintes de l'exploitation par une approche globale, apporter des informations sur les réseaux d'accompagnements, les parcours de formation, les références techniques, la situation des marchés.

● Bénéfices apportés

Valider son choix de s'orienter vers la conversion en AB, optimiser ses chances de succès sur le plan technique et commercial dans la durée, adapter ses circuits de commercialisation à ses productions, passer avec succès le cap de cette étape de transition durant laquelle l'exploitant adapte ses pratiques aux exigences des cahiers des charges de l'agriculture biologique et avant que la production soit certifiée en AB en tant que telle.

● Nos points forts

- Une étude personnalisée :
 - Technique : adaptation des moyens et itinéraires de production,
 - Économique : incidence des choix sur les coûts
 - Commerciale : débouchés spécifiques ou non
- Un diagnostic réalisé par des conseillers d'organismes professionnels identifiés.
- L'intervention sur l'exploitation de conseillers techniques spécialisés en AB.

● Document remis

Diagnostic Pass Expertise Bio.

● Conditions de réalisation

- Durée de la prestation : 1 à 3 jours
- Tarif : 500 € HT/jour, soit 1 500 € HT pour une prestation de 3 jours - Montant de l'aide : 100% de la dépense éligible remboursée par le Conseil Régional Occitanie
- Période : avant l'engagement de l'exploitation en agriculture biologique (ou en 1^{ère} année)
- Type de prestation : individuelle

Tarifs et conditions générales de vente précisés dans le devis.